



Dans l'objectif de renforcer le lien entre l'Éducation Nationale et le monde sportif associatif, le mouvement sportif a souhaité mettre en place, à la rentrée scolaire 2019, l'expérimentation de la « Carte passerelle sport scolaire-sport en club ».

Il s'agit d'un **nouveau dispositif qui permet à des jeunes écoliers de CM1 et CM2, licenciés à l'USEP ou à l'UGSEL de pouvoir s'essayer à un sport de leur choix, dans un certain nombre de clubs répertoriés au préalable**, dans le but ultérieur de pouvoir choisir l'un d'entre eux pour une pratique plus assidue.

Il s'inscrit dans le cadre des politiques publiques de prévention qui visent à promouvoir l'activité physique et sportive dès le plus jeune âge.

L'expérimentation de la « Carte passerelle » a été menée dans 3 départements, auprès d'un public de près de 30 000 élèves.

Elle a donné des résultats extrêmement concluants qui ont permis de conclure au caractère très positif de l'expérience et à l'intérêt de l'étendre, dès la rentrée 2020, à tout le territoire français.

Présentation des conditions du déploiement national

- Opération du 1er septembre au 17 octobre
- A destination des élèves de CM1 et CM2 licenciés à l'USEP ou à l'UGSEL
- Possibilité pour ces élèves de tester différents sports à raison de 3 séances gratuites par club
- Les élèves se présenteront au club avec leur carte passerelle qui leur sera remis dès la rentrée des classes par leur enseignant USEP ou UGSEL
- Prise en charge de l'assurance individuelle accident par le CNOSF pour les élèves USEP ou UGSEL participants à cette opération

Afin de soutenir ce déploiement, le CNOSF développe **une nouvelle application mobile « Mon club près de chez moi » qui sera en ligne à l'été 2020**, et qui permettra de géolocaliser les clubs volontaires pour accueillir les élèves à proximité de leur domicile ou de leur école et de répertorier les informations pratiques de cet accueil (horaires, etc.).

De plus, nous pouvons compter sur le soutien et l'engagement de l'USEP et de l'UGSEL qui sauront relayer auprès des écoliers et de leurs parents l'intérêt de cette carte passerelle.

Ce projet ambitieux ne peut se réaliser sans la mobilisation de vos clubs, qui sont les seuls à pouvoir s'inscrire pour participer à cette opération en renseignant [ce formulaire](#) dès aujourd'hui. Une fois l'inscription effectuée, le club sera mentionné comme participant à l'opération « carte passerelle » dans l'application « Mon club près de chez moi ».

Le CNOSF a développé une [page internet dédiée à la carte passerelle sur franceolympique.com](#).

Merci par avance pour toute l'attention que vous consacrerez à ce dispositif qui sera, nous en sommes convaincus, très profitable aux clubs qui s'en seront saisis.

[téléchargez le document de présentation du CNOSF](#)